

## Examiner les résultats de l'analyse des risques et déterminer ceux nécessitant un traitement, par ordre de priorité (Étape 3.3 – Évaluation des risques)



L'analyse des risques a permis de dresser un tableau des risques présents sur le territoire et d'estimer leur niveau d'importance sur la base principalement de leurs probabilités d'occurrence et de leurs conséquences potentielles. Toutefois, ces résultats ne permettent pas, à eux seuls, de porter un jugement sur le caractère acceptable ou inacceptable de ces risques ainsi que d'établir les priorités de traitement à leur accorder, le cas échéant. Pour disposer des informations requises pour porter un jugement et prendre des décisions éclairées, les risques de sinistre analysés doivent alors être évalués sous un autre angle.

Il importe ainsi de mettre en relation les niveaux de risque obtenus ([action 10](#)) avec les critères d'évaluation des risques déterminés lors de l'établissement du contexte ([action 4](#)). L'objectif de l'exercice consiste à répertorier les risques qui, sur la base des critères fixés préalablement, doivent être traités en priorité. Dans le cadre de cette démarche, un risque pourrait donc, par exemple, être jugé inacceptable, même si le niveau de risque déterminé à l'[action 10](#) est faible.

Une réflexion doit également être menée sur les effets potentiels que pourraient avoir les changements climatiques, à plus ou moins brève échéance, sur les niveaux de risque atteints à l'action précédente. En effet, une attention particulière devrait être accordée aux risques de sinistre dont l'aléa en cause pourrait être exacerbé par les changements climatiques<sup>1</sup>. Ces risques pourraient entre autres nécessiter la mise en place de mesures d'adaptation supplémentaires. C'est la raison pour laquelle il importe de tenir compte de cet aspect dans les décisions relatives à l'établissement des priorités de traitements des risques.

Enfin, la démarche effectuée devrait également tenir compte du cumul de risques de différentes natures dans un même milieu et des interdépendances potentielles entre eux. Ces situations sont effectivement susceptibles d'influencer les décisions.

Une fois cette analyse réalisée, il convient de déterminer les risques nécessitant un traitement et de les classer par ordre de priorité. L'[Outil de saisie et d'analyse des données à l'intention du milieu municipal](#) propose une échelle à cinq niveaux de priorité, 1 étant attribué aux risques les plus urgents à traiter.

1. Afin de considérer l'influence des changements climatiques sur les différents risques, il est possible de consulter les [fiches régionales](#) produites par Ouranos ou le [www.donneesclimatiques.ca](http://www.donneesclimatiques.ca).



Examiner les résultats de l'analyse des risques et déterminer ceux nécessitant un traitement, par ordre de priorité (Étape 3.3 – Évaluation des risques)

## OÙ CONSIGNER L'INFORMATION?

Le niveau de priorité à accorder à chacun des risques de sinistre devant être traités peut être établi dans l'onglet « 10 et 11 » de l'[Outil de saisie et d'analyse des données à l'intention du milieu municipal](#). L'encadré ci-dessous présente un exemple de l'exercice qui doit être réalisé.

Aléas potentiels	ACTION 10 Probabilité	ACTION 10 Conséquences	ACTION 10 Niveau de risque	ACTION 10 Date du calcul du niveau de risque	ACTION 11 Incidence appréhendée des changements climatiques sur le niveau de risque	ACTION 11 Priorité de traitement des risques
Inondation majeure (rivière Bleue)	Très élevée	Catastrophiques	Risque extrême	2021-01-10	Forte incidence appréhendée	Priorité de traitement 1
Glissement de terrain	Faible	Majeures	Risque modéré	2021-01-10	Faible incidence appréhendée	Priorité de traitement 2
Accident industriel (usine)	Très faible	Majeures	Risque faible	2021-01-10	Faible incidence appréhendée	Priorité de traitement 3